Transports par voie navigable des marchandises et des personnes: libre prestation de services

1995/0106(SYN) - 28/02/1996 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission accepte les modifications apportées par le Conseil qui apportent des précisions concernant les conditions d'accès aux transports par voie navigable entre Etats membres. Elle encourage le PE à l'approuver.